



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 24 avril 2017 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Yvan Chantal	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
Mme Linda Morin	siège #3
M. Martin Pascal	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5

EST ABSENTE :

Mme Line Charest	Siège # 6
------------------	-----------

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. Mme Martine Lirette, directrice générale/secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

82-04-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

83-04-17

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Madame Marie-Claude Lachance et M. Daniel Darby, du bureau de comptables agréés Lemieux Nolet, procèdent à la présentation du rapport de l'audit indépendant sur les états financiers consolidés et du rapport financier consolidé 2016 pour la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

Monsieur Raymond Francoeur invite les membres du conseil ainsi que l'assistance à formuler leurs questions à l'auditeur.

84-04-17

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MEMDET)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a reçu un montant de 60 381 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit attester la véracité des frais encourus et qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveau 1 et 2;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne atteste que des dépenses de fonctionnement admissibles de 105 700 \$ ont été réalisées pour les routes locales de niveau 1 et 2 telles que décrites lors du dépôt du rapport financier 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions de cette séance porte exclusivement sur les points de l'ordre du jour.

(Temps alloués : 30 minutes)

2 personnes se sont prévaluées de leur droit à ce moment.

M. Richard Tremblay
Mme Louise Quintin

La période de questions peut-être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.ste-christine.qc.ca

85-04-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 heures 01 minute par M. Steeve Paquet.

Raymond Francoeur
Maire

Martine Lirette
Directrice générale et secrétaire-trésorière